



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

VAL-DE-MARNE

COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 SEPTEMBRE 2008

L'an deux mille huit, le 30 septembre à 19 heures ;

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2008, conformément au Code général des collectivités territoriales (article L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances.

Etaient présents : M. LAFON, Maire ; Mme LE BIDEAU, Melle LIBERT, MM. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoint ; MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, M. de LANDES de SAINT-PALAIS (pouvoir à M. BLAIS jusqu'à la désignation des membres du C.A. de l'OPH de Vincennes), Melle COMBE, M. MATHIEU ; M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI.

Etaient excusés : M. MIREUR (pouvoir à M. VINDÉOU), M. SERFATI (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY).

Le Conseil a élu comme secrétaire : M. MALÉ.



M. MALÉ est élu secrétaire de séance à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI).



QUESTIONS ORALES

Mme TOP, Conseillère municipale, chargée de mission pour la démocratie participative répond à une question de Mme DEBRENNE-DEHAY du groupe socialiste « Vivons Vincennes » relative à l'affichage libre dans la Ville.

Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire, répond à une question de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste « Vivons Vincennes » relative à l'affectation en lycées des élèves du collège Françoise-Giroud.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de Mme HAUCHEMAILLE, Conseillère municipale du groupe des Élus Verts de Vincennes relative à l'installation d'antennes relais sur le territoire de la commune.

Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire, répond à une question de M. SERNE, Conseiller municipal du groupe des Elus Verts de Vincennes relative à l'utilisation de vélos en libre service à Vincennes.



LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) – 4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le compte rendu de la séance du 25 juin 2008.**

- FINANCES

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le budget supplémentaire pour l'exercice 2008 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 20 277 219,95 € pour le budget principal de la Ville.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **le budget supplémentaire pour l'exercice 2008 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 805 120,02 € pour le budget annexe de l'assainissement.**
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), **le budget supplémentaire pour l'exercice 2008 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 28 698,41 € pour le budget annexe de la restauration municipale.**
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, **le budget supplémentaire pour l'exercice 2008 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 46 328,77 € pour le budget annexe des spectacles vivants.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI – M. MATHIEU ne prend pas part au vote) ; **l'exonération de taxe d'enlèvement des ordures ménagères, au titre de l'année 2009, pour une entreprise de Vincennes.**
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, **de solliciter une subvention auprès du Ministère de l'Intérieur, dans le cadre de la réserve parlementaire accordée par la Commission des finances du Sénat au titre de l'année 2008 pour la construction d'une chaufferie bois au centre de vacances "Les Primevères" à Habère-Poche.**

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention avec la région Ile-de-France relative au financement des travaux d'aménagement des abords du lycée Hector-Berlioz, avenue Antoine-Quinson.

- DOMAINE

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la l'unanimité, le classement dans le domaine public communal de la rue des Laitières (RD 43) pour un linéaire de 555 mètres environ et une emprise de 12 mètres.

- PERSONNEL COMMUNAL

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), la création de trois postes d'apprentis dans le secteur de la petite enfance et la modification du tableau des effectifs du personnel communal.

- LOGEMENT SOCIAL ET HABITAT

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, le Maire à signer la convention de partenariat proposée par la Sté Foncière Humanisme et l'Association Habitat et Humanisme Ile-de-France en vue de favoriser la création de logements sociaux d'insertion.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder l'immeuble sis 118 rue DeFrance à Vincennes au bénéfice de la VINCEM moyennant le versement d'une somme de 460 000 €.
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 870 000 € que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations et correspondant à la part sociale d'une opération de construction sur les propriétés des 118, 120 et 122 de la rue DeFrance.

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder le lot n° 20 de l'immeuble sis 175 rue Diderot à Vincennes au bénéfice de la VINCEM moyennant le versement d'une somme de 48 000 €.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder l'immeuble sis 104 rue de Montreuil à Vincennes au bénéfice de la Sté BATIGÈRE Ile-de-France moyennant le versement d'une somme de 3 220 000 €.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder l'immeuble sis 31 rue des Vignerons à Vincennes au bénéfice de la Sté BATIGÈRE Ile-de-France moyennant le versement d'une somme de 2 000 000 €.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de céder les lots n° 401 et 426 de l'immeuble sis 9 rue Guynemer à Vincennes au bénéfice de l'Association Habitat et Humanisme moyennant le versement d'une somme de 168 000 €.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de solliciter Monsieur le Préfet du Val-de-Marne afin qu'il se prononce sur la demande de déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement envisagé sur la parcelle cadastrée section D n° 49 et qu'il détermine par arrêté, la situation précise des biens à acquérir et l'identité du propriétaire.
- ▷ **ATTRIBUE**, à l'unanimité, à la Sté Immobilière 3 F une subvention pour surcharge foncière d'un montant de 750 000 € pour l'opération de construction de vingt-cinq logements sociaux de type PLUS et PLAI sis 3-5 rue Félix-Faure et 13 rue Clément-Viénot.
- ▷ **ABROGE**, à la majorité (M. LEBEAU ne prend pas part au vote), la délibération du 14 avril 2008 accordant la garantie de la Ville à l'OPH de Vincennes pour un emprunt relatif à l'acquisition de cinq logements de la Résidence Antoine-Quinson ;
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité (M. LEBEAU ne prend pas part au vote), la garantie de la Ville pour le remboursement de 100 % d'un emprunt de 1 084 500 € que l'Office public de l'habitat (OPH) de Vincennes se propose de contracter auprès de la Sté DEXIA Crédit Local pour l'acquisition de quatre logements de la Résidence Antoine-Quinson.
- ▷ **ABROGE**, à l'unanimité (M. LEBEAU ne prend pas part au vote), la délibération du 26 septembre 2007 accordant la garantie de la Ville à l'OPH de Vincennes pour un emprunt contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations ;
- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité (M. LEBEAU ne prend pas part au vote), la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1 888 248 € que l'OPH de Vincennes se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer la construction d'un immeuble sis 37 rue de Montreuil pour la réalisation de huit logements sociaux de types PLUS et PLAI.

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité (M. LEBEAU ne prend pas part au vote), la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt complémentaire à la Prime d'Amélioration de Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale (PALULOS) d'un montant de 364 569 € que l'OPH de Vincennes se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer des travaux de réhabilitation de l'immeuble sis 47 avenue de la République.

- ▷ **ACCORDE**, à l'unanimité, la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 1,4 M€ que la VINCEM se propose de contracter auprès de la Caisse des dépôts et consignations destiné à financer l'acquisition d'un immeuble sis 96 avenue Aubert en vue d'y réaliser une opération de construction de logements sociaux.

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de modifier la délibération du 14 avril 2008 en accordant la garantie de la Ville pour le remboursement d'un emprunt de 4,9 M€ que la Sté BATIGÈRE Ile-de-France se propose de contracter auprès de la Sté DEXIA Crédit Local destiné à financer l'acquisition d'un immeuble sis 12 rue Faie-Félix et les travaux d'amélioration dudit immeuble comprenant cinquante-cinq logements.

- REPRÉSENTATION DU CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ **FIXE**, à l'unanimité, le nombre de membres du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat (OPH) de Vincennes à dix-sept ;

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité, au scrutin secret, les six élus suivants en qualité de représentants de la Ville au Conseil d'administration de l'OPH de Vincennes :

Votants : 43
 Blancs et nuls : 00
 Suffrages exprimés : 43

<u>sont candidats</u>	et	<u>ont obtenu</u>
Mme ROSSIGNOL		43 voix
Melle LIBERT		43 voix
M. PANNETIER		43 voix
M. LEBEAU		43 voix
M. KESTEL		43 voix
M. SERNE		43 voix

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité, au scrutin secret, les trois personnalités qualifiées suivantes en qualité de représentantes de la Ville au sein du Conseil d'administration de l'OPH de Vincennes :

Votants : 43
Blancs et nuls : 01
Suffrages exprimés : 42
Majorité absolue : 22

2 listes sont présentées et ont obtenu

Liste 1

Mme DUSSUD)	
Mme RICARD)	34 voix
M. DE WECK)	

Liste 2

Mme ARTHUR)	08 voix
Mme BOULTE)	

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité, au scrutin secret,

Votants : 43
Blancs et nuls : 02
Suffrages exprimés : 41
Majorité absolue : 21

Mme DE VINZELLES, membre de l'association Entr'Aide Toit, ayant obtenu 41 voix, en qualité d'administrateur représentant les associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées au sein du Conseil d'administration de l'Office public de l'habitat de Vincennes.

- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE** la répartition de la subvention départementale 2008 aux associations locales suivantes :

associations patriotiques (973 €) :*à l'unanimité,*

Souvenir français	973 €
-------------------	-------

associations culturelles (5 853 €) :*à la majorité (1 abstention : M. CARDONI),*

Amicale des artistes français	200 €
Chœur "Chanter"	600 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	200 €
Club micronet Vincennes	700 €
Ensemble choral de Vincennes	200 €
Groupe chansons tonalités	200 €
Harmonie municipale de Vincennes	400 €
La Guirlande	1 000 €
Les échecs de Vincennes	1 450 €
Société des amis de Vincennes	150 €
Union philatélique de l'Est parisien	300 €
Vincennes images (atelier de création audiovisuelle)	453 €

associations sociales (9 493 €) :*à la majorité (1 abstention : M. CARDONI),*

Alcool Assistance - La Croix d'Or du Val-de-Marne	500 €
Association d'entraide de l'Église réformée de Vincennes	500 €
Association œcuménique d'entraide	500 €
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du Val-de-Marne (CIDFF Val-de-Marne)	300 €
Clefrançais	600 €
Club d'amitié et de partage	500 €
Comité français de secourisme de Vincennes	600 €
Couleurs du Sahel	200 €
Entraide et partage - Collectif œcuménique d'action sociale de Fontenay-Montreuil-Saint-Mandé et Vincennes	800 €
Groupe des aphasiques de l'Ile-de-France - GAIF	200 €
Maisons d'accueil L'Ilot	693 €
Œuvres hospitalières françaises de l'Ordre de Malte	300 €
Potentielle	400 €
Restaurants du cœur - Relais du cœur du Val-de-Marne	2 300 €
Secours catholique	400 €
Société de Saint Vincent de Paul - Louise de Marillac	500 €
Union nationale des amis et familles de malades mentaux (UNAFAM - Val-de-Marne)	200 €

associations sportives (9 756 €) :*à l'unanimité,*

1 ^{ère} Compagnie d'arc de Vincennes	138 €
---	-------

Arts martiaux Vincennes "AMV"	258 €
Association vincennoise d'escalade	290 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	385 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	400 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	317 €
Club Bayard Équitation	986 €
Club olympique vincennois	1 293 €
Gym "V" pour tous	769 €
Les Dauphins de Vincennes	488 €
Musculation Vincennes club	230 €
Rugby club de Vincennes	369 €
Rythmique sportive vincennoise	341 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	463 €
Société vincennoise de savate et boxe française	253 €
Tennis de table vincennois	364 €
Union et Avenir de Vincennes	505 €
Vincennes Athlétic	328 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	266 €
Vincennes plongée passion	166 €
Vincennes Rock Club	200 €
Vincennes Volley club	317 €
VITA-GV - Gymnastique volontaire de Vincennes	630 €

associations de jeunesse (1 825,80 €) :

à l'unanimité,

(Petit) Chœur "Chanter"	200,00 €
Foyer socio-éducatif du collège Françoise-Giroud	325,80 €
Les échecs de Vincennes	300,00 €
Les Elfes (espace ludique pour les familles d'enfants précoces)	300,00 €
Rêves	500,00 €

à la majorité (3 abstentions : MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - Mme HAUCHEMAILLE ne prend pas part au vote),

Scouts de France - Saint-Louis de Saint-Mandé IIème Vincennes	200,00 €
---	----------

▷ **APPROUVE, à l'unanimité, la répartition de la subvention départementale 2008 spécifique aux associations sportives (15 258,25 €) entre les associations suivantes :**

1ère Compagnie d'arc de Vincennes	31,00 €
Arts martiaux Vincennes "AMV"	369,00 €
Association vincennoise d'escalade	396,00 €
Basket Athlétic club de Vincennes (B.A.C. - Vincennes)	739,00 €
Cercle amical de Vincennes Jeunes (C.A.V.J.)	642,00 €
Cercle d'Escrime de Vincennes	620,00 €
Club Bayard Équitation	2 224,00 €
Club olympique vincennois	2 796,00 €

Les Dauphins de Vincennes	532,00 €
Musculation Vincennes club	44,00 €
Rugby club de Vincennes	1 877,00 €
Rythmique sportive vincennoise	725,00 €
Société Vincennoise de Lutte et de Judo	1 182,00 €
Société vincennoise de savate et boxe française	242,00 €
Tennis de table vincennois	462,00 €
Union et Avenir de Vincennes	1 002,00 €
Vincennes Athlétic	576,00 €
Vincennes Badminton-Club (V.B.C.)	79,00 €
Vincennes plongée passion	57,25 €
Vincennes Rock Club	70,00 €
Vincennes Volley club	593,00 €

- ▷ **APPROUVE** à l'unanimité, l'attribution de subventions aux associations culturelles suivantes pour un montant de 75 600 € :

Chœur "Chanter"	(exceptionnelle)	500 €
Chœur Saint-Louis de Vincennes	(exceptionnelle)	600 €
Club Micronet Vincennes		300 €
Ensemble choral de Vincennes		200 €
La Guirlande	(exceptionnelle)	3 500 €
Les échecs de Vincennes		500 €
Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés		70 000 €

- ▷ **APPROUVE** l'attribution des subventions suivantes dans le cadre des jumelages :

à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE),

Chœur Saint-Louis de Vincennes (concert avec la Chorale Sainte-Elisabeth de Castrop-Rauxel durant le week-end de l'Ascension)	1 800 €
---	---------

à l'unanimité,

Club olympique vincennois (COV) (réception de l'équipe de football de Tomar lors du Tournoi international de Pentecôte)	1 500 €
---	---------

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention complémentaire à l'Association pour l'aide à domicile (AVAD) d'un montant de 13 000 €.

- CONVENTIONS AVEC DES ASSOCIATIONS

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et l'Association pour l'aide à domicile (AVAD) relatif au versement d'une subvention complémentaire 2008 et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention de partenariat avec l'Association Rencontres internationales du film de patrimoine et de films restaurés pour l'organisation de la 4^{ème} édition des Rencontres internationales du cinéma - Prix Langlois et autorise le Maire à la signer.
- ▷ Concernant les avenants aux conventions d'objectifs passées avec le Club Olympique Vincennois, le Rugby Club de Vincennes et le Vincennes Volley Club, **Monsieur le Maire met aux voix les amendements proposés par le groupe des Élus Verts**, visant à ajouter un article relatif à l'accueil et à la mixité de personnes handicapées et valides pour la pratique sportive des activités de chacune de ces associations.
Les amendements sont rejetés à la majorité (3 voix pour : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE - 5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR (pouvoir à M. VINDÉOU), Melle LIBERT, MM. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints ; MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, M. SERFATI (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU).
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Club Olympique Vincennois relatif à la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2008/2009 et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Rugby Club de Vincennes relatif la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2008/2009 et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), l'avenant n° 3 à la convention d'objectifs pluriannuelle entre la Ville et le Vincennes Volley Club relatif à la mise à disposition des équipements sportifs pour la saison 2008/2009 et autorise le Maire à le signer.

- TOURISME

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), de solliciter une subvention auprès du Conseil régional d'Ile-de-France, du Conseil général du Val-de-Marne dans le cadre de leur politique de développement touristique ainsi qu'auprès de tout organisme pouvant apporter un soutien financier à la construction d'un nouvel Office de tourisme.

- AMÉNAGEMENT URBAIN ET CADRE DE VIE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 1 voix contre : M. CARDONI), les modifications apportées au schéma d'organisation d'ensemble du terrain de l'ancienne gare de marchandises approuvé par délibération du 30 mars 2000 et au programme d'aménagement d'ensemble (PAE) approuvé par délibération du 30 mars 2000, modifié par délibération du 14 décembre 2005.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (7 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE – 1 voix contre : M. CARDONI), l'avenant n° 3 à la convention relative à l'aménagement de l'ancienne gare de marchandises passée avec la Sté BOUYGUES IMMOBILIER et autorise le Maire à le signer.
- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de retirer la délibération du 19 décembre 2007 approuvant la convention relative à la réalisation d'études et de faisabilité élargie des phases 2 et 3 de protections phoniques du RER A ;
- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la nouvelle convention régissant les rapports entre le Conseil régional d'Ile-de-France, le Conseil général du Val-de-Marne, les communes de Saint-Mandé, Fontenay-sous-Bois, Vincennes et la RATP relative à la réalisation d'études et de faisabilité élargie des phases 2 et 3 de protections phoniques du RER A et autorise le Maire à la signer.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (4 voix contre : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) – 4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Fontenay ;
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), de créer la ZAC Fontenay sur le périmètre des parcelles B58, B62 et B320 ;

- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; M. CARDONI – 3 voix contre : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE), **le dossier de création de la ZAC Fontenay ;**
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (5 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; M. CARDONI), **le Maire à signer tous documents à intervenir pour la bonne suite du dossier de la création de la ZAC Fontenay.**
- ▷ **DÉCIDE**, à la majorité (4 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI), **de lancer une procédure de consultation d'aménageurs relative à la concession d'aménagement de la ZAC Fontenay.**
- ▷ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, **les membres suivants de la commission chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues à la consultation :**

Titulaires

Melle LIBERT
M. BENSOUSSAN
M. LEBEAU
Mme MARTIN
Mme DEBRENNE-DEHAY

Suppléants

Mme ADLINE
Mme BOURGEOIS
M. LOUVIGNÉ
Mme TOP
M. SERNE

- ▷ **DÉSIGNE**, à la majorité (8 abstentions : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI ; M. LAFON et Mme SÉGURET ne prennent pas part au vote), **Melle LIBERT pour prendre la décision relative à la déclaration préalable n° 08-4150 déposée le 29 juillet 2008 et intéressant directement Monsieur le Maire de Vincennes.**
- ▷ **DÉSIGNE**, à l'unanimité, **les membres élus du groupe de travail chargé de préparer le projet de réglementation spéciale sur la publicité :**
 - M. BENSOUSSAN
 - M. BLAIS
 - M. ZAGANELLI
 - M. SERNE

- DÉVELOPPEMENT DURABLE

LE CONSEIL

- ▷ **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention proposée par l'Observatoire départemental de l'environnement sonore (ODES) relative à l'élaboration d'une cartographie du bruit sur le territoire de la commune et autorise le Maire à la signer.

- MARCHÉS PUBLICS

LE CONSEIL

- ▷ **DÉCIDE**, à l'unanimité, de procéder au lancement d'une consultation pour la dévolution d'un marché à bons de commande pour l'élagage, l'abattage, l'essouchage des arbres, l'entretien phytosanitaire et de désherbage de la voirie.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement du cimetière nouveau passé avec la Sté SNTPP pour un montant maximum de 730 161,47 € TTC.
- ▷ **APPROUVE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), l'accord cadre relatif aux prestations de nettoyage et blanchisserie, sans montants minimum ni maximum et autorise le Maire à le signer avec les sociétés titulaires.
- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (1 abstention : M. CARDONI), Monsieur le Maire à signer le 1^{er} marché subséquent relatif aux prestations de nettoyage des bâtiments communaux avec la Sté SAS SAMSIC dont le montant annuel est estimé à 670 000 € HT.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement du 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville, lot n° 1, passé avec la Sté SGTE afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 4 437,16 € TTC.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement du 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville, lot n° 2, passé avec la Sté MODULOBAT afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 41 629,58 € TTC.
- ▷ **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux d'aménagement du 1^{er} étage de l'Hôtel-de-Ville, lot n° 1, passé avec la Sté SETRALEC afin de prendre en compte des prestations supplémentaires pour un montant de 1 827,68 € TTC.

- FAMILLE, PETITE ENFANCE

LE CONSEIL

- ▷ **AUTORISE**, à la majorité (3 abstentions : Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG et SERNE), Monsieur le Maire à signer les conventions d'objectifs et de financement passées avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne relatives à la prestation de service unique pour les six établissements d'accueil de jeunes enfants de 0-4 ans de la ville de Vincennes.

- RAPPORT DU MÉDIATEUR MUNICIPAL

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité 2007/2008 du Médiateur municipal.

- RAPPORTS ANNUELS 2007 DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

LE CONSEIL

- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2007 du Syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF).
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2007 du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (SIAAP).
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2007 du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).
- ▷ **PREND ACTE**, à l'unanimité, de la présentation du rapport annuel d'activité 2007 du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM).

- VŒU

LE CONSEIL

- ▷ **Monsieur le Maire met aux voix** la notion "d'objet d'intérêt local" du vœu présenté par les groupes de l'opposition réunis "Vivons Vincennes", "Verts Vincennes 2008" et "Ensemble à gauche", visant à choisir, au terme de la renégociation du contrat, une administration en régie et non plus la forme actuelle de contrat de délégation de service public confiée au SEDIF, confirmée à l'unanimité.

- ▷ **REJETTE** à la majorité (8 voix pour : M. MESLÉ, Mmes FLIECX, DEBRENNE-DEHAY, M. KESTEL (pouvoir à Mme DEBRENNE-DEHAY) ; Mme HAUCHEMAILLE, MM. STEINBERG, SERNE ; M. CARDONI - 35 voix contre : M. LAFON ; Mme LE BIDEAU, M. MIREUR (pouvoir à M. VINDÉOU), Melle LIBERT, MM. VINDÉOU, Mme SÉGURET, M. DENHEZ, Mme ROSSIGNOL, M. BENSOUSSAN, Mme VOISIN, M. PANNETIER, Melle MARTIN, M. CAMELOT, Adjoints ; MM. MALÉ, HUET, Mme BOZON, M. ZAGANELLI, Mme MONIN, M. LEBEAU, Mme BOURGEOIS, M. WALCH, Mmes ADLINE, DANRÉ, MM. LOUVIGNÉ, BLAIS, BEUZELIN, Mmes TOP, VALVERDE, ROUGER, MOULY, LOCQUEVILLE, M. SERFATI (pouvoir à Mme LE BIDEAU), M. de LANDES de SAINT-PALAIS, Melle COMBE, M. MATHIEU), **le vœu proposé par les groupes de l'opposition réunis "Vivons Vincennes", "Verts Vincennes 2008" et "Ensemble à gauche".**



Monsieur le Maire annonce que la prochaine séance du Conseil municipal est fixée au mercredi 17 décembre 2008.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 35.

**Le Président,
Laurent LAFON**

**Le Secrétaire,
Robert MALÉ**

Emmanuelle Debrenne-Dehay
Groupe socialiste

Réunion du Conseil municipal du 30 septembre 2008
Question orale

L’Affichage libre à Vincennes ?

Monsieur le Maire,

Conformément à l’article L. 581-13 du Code de l’Environnement et du Décret n°82-220 du 25 février 1982 portant application de la loi n°79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et pré enseignes en ce qui concerne la surface minimale et les emplacements **de l’affichage d’opinion et des associations sans but lucratif**, le maire « détermine par arrêté et fait aménager sur le domaine public ou en surplomb de celui-ci ou sur le domaine privé communal, un ou plusieurs emplacements destinés à l’affichage d’opinion ainsi qu’à la publicité relative aux activités des associations sans but lucratif ».

Nous considérons que si ces textes sont formellement appliqués à Vincennes, c’est en revanche tout l’esprit de cette loi qui s’en trouve dénaturé par la pratique, passée et présente, de la mairie. En effet, l’affichage libre à Vincennes n’a de libre que le nom, dans la mesure où les panneaux sont fermés, obligeant les requérants à contacter la mairie pour pouvoir bénéficier de cet espace qui leur est pourtant réservé de droit. Cette sorte de « censure préalable » - du moins qui peut apparaître comme telle - n’est certainement pas de nature à renforcer les dispositifs de démocratie locale à laquelle aspirent nombre d’associations, politiques ou non, et nombre de Vincennes et de Vincennesois.

C'est la raison pour laquelle, Monsieur le Maire, nous souhaiterions que vous mettiez tout en œuvre pour que l'affichage libre soit effectivement libre dans la commune en remplaçant les panneaux de verre par des panneaux « ouverts », à tout le moins en installant d'autres panneaux destinés à l'affichage libre. Il en va, à notre sens, de la qualité du débat démocratique et de la pluralité d'expression de l'opinion.

Vous qui, dans votre récent programme, avez clairement affiché le souhait de donner un nouveau souffle démocratique à la ville, nous ne pouvons imaginer que notre demande, qui relève du bon sens démocratique, reste lettre morte.

C'est la raison pour laquelle nous voudrions connaître vos dispositions sur ce point et quelles mesures vous envisagez pour y remédier.

Réponse de Mme TOP, Conseillère municipale chargée de mission pour la démocratie participative à la question orale de Mme DEBRENNE-DEHAY, Conseillère municipale du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Chère collègue,

En premier lieu, vous me permettrez chère collègue de vous remercier d'avoir rappelé dans votre question que la Municipalité respectait formellement la législation en matière d'affichage.

Je tiens toutefois, pour répondre à votre question, à vous dire que nous respectons non seulement la lettre mais aussi l'esprit de la Loi et les éléments suivants vous le démontreront. A l'issue de l'installation de l'ensemble du mobilier urbain prévu dans le cadre du nouveau marché qui nous lie à la société JC Decaux, Vincennes proposera 76 m² d'affichage dont 48 m² de surface dédiée à l'affichage d'opinion et des associations sans but lucratif répartis en 12 panneaux intitulés « vie locale », alors que le texte ne nous en impose que respectivement 27 m² et 28 m² de surface d'affichage pour les informations administratives.

Si nous avons fait le choix à Vincennes d'installer des surfaces d'affichage vitrées et d'installer une procédure d'affichage passant obligatoirement par les services municipaux c'est avant tout pour des raisons d'esthétique, d'équité et d'environnement. Faut-il préciser qu'à aucun moment la Loi ni la jurisprudence n'imposent, ou même recommandent, l'usage de panneaux non vitrés ?

Les raisons d'esthétique sont évidentes : cela permet d'éviter que ne fleurissent sur ces panneaux des amoncellements d'affiches déchirées, ou à proximité de ces panneaux, des flaques de colle visqueuses comme on peut le voir hélas dans de nombreuses autres villes.

Le souci d'équité est naturellement prégnant : nous souhaitons que chaque association qui le souhaite puisse poser ses affiches sans avoir à se livrer à un véritable siège des panneaux pour garantir la pérennité de leur affichage. De plus avec des panneaux vitrés, nous garantissons aux associations qu'aucune annonce publicitaire, pourtant interdite, ne vienne recouvrir ou parasiter les annonces.

Enfin, vous savez combien notre commune est attachée au développement durable. A cet égard, la gestion totalement libre de l'affichage entraînerait évidemment des débordements nuisibles à l'environnement. Ce même respect de l'environnement nous a d'ailleurs toujours conduits à refuser l'affichage sauvage, notamment en période électorale. Nous nous en sommes toujours abstenus, à l'inverse de votre formation politique, hélas, qui en a fait grand usage durant la dernière campagne des élections législatives.

Je comprends votre question et ce qui la motive mais, à ma connaissance, aucune association vincennoise ne s'est jamais plainte de ce mode de fonctionnement. Au contraire, les nombreux bénévoles qui compte notre ville sont très attachés à ce service de pose que leur propose chaque semaine la ville de Vincennes.

Concernant l'affichage d'opinion, peut-être n'avez-vous jamais tenté de déposer vos messages au service communication de la ville de Vincennes (avant 17 heures le vendredi soir) ; vous auriez pu alors constater que ces messages auraient été dûment posés.

Il y a donc cette méthode d'affichage qui semble être appréciée des nombreuses associations et des Vincennoises et des Vincennois qui lisent ces panneaux; et il y celle que vous sembler préférer, qui propose des surfaces non gérées susceptibles d'être souillées ou de devenir illisibles.

La majorité municipale a fait le choix de la qualité en matière de démocratie locale, ce qui est donc conforme à la lettre, et à l'esprit de la Loi.

Pierre Meslé
Groupe socialiste

Réunion du Conseil municipal du 30 septembre 2008
Question orale

Monsieur le Maire,

Il y a un an et demi, lors de la réunion du Conseil municipal du 28 mars 2007, je vous avais déjà posé une question orale pour vous demander comment vous comptiez aider tous les élèves du collège Françoise Giroud à accéder au lycée Hector Berlioz, face à des informations établissant qu'une partie des élèves de troisième risquaient d'être autoritairement orientés sur le lycée Pablo Picasso de Fontenay-sous-bois. Parallèlement je vous demandais de faire le point sur l'avancement du projet de nouveau lycée à l'est de Vincennes sur l'emplacement de la cité industrielle de la rue de la Jarry.

La réponse de la maire adjointe d'alors s'était voulue rassurante, disant même que la situation n'était en rien différente de celle des années précédentes et que s'il y avait une trentaine d'élèves en trop, l'inspecteur d'académie avait promis de créer une classe supplémentaire.

Hélas trois mois plus tard au moment du conseil municipal du 27 juin, rien ne va plus, une quarantaine d'élèves n'ont pas obtenu leur affectation à Berlioz. Les choses rentrent finalement dans l'ordre début juillet avec la création d'une division supplémentaire et l'inspecteur d'académie présente même des excuses pour les dysfonctionnements de son administration.

Cependant dans la tribune du mois de septembre 2007 de Vincennes Info, nous alertons les Vincennois sur les dangers que les annonces de suppression de la carte scolaire feront peser sur les collégiens vincennois en 2008.

Cela s'est hélas vérifié et la situation des collégiens de Françoise Giroud a été encore moins enviable en 2008 qu'en 2007. En effet alors que les prévisions officielles annonçaient pour la rentrée de septembre une baisse des effectifs en seconde supérieure à cinquante élèves, ce sont 36 collégiens de troisième de Françoise Giroud qui se voyaient au début du mois de juillet refuser l'accès au lycée Hector Berlioz. La faute était, semble-t-il, partagée entre des redoublements plus nombreux que prévus, des arrivées de nouveaux Vincennois ainsi que d'élèves issus de l'enseignement privé, et enfin un certain nombre de dérogations prioritaires.

Situation plus difficile encore que l'an dernier, car nombre de ces collégiens ont dû attendre la première semaine de septembre pour connaître leur sort définitif.

Alors, Monsieur le Maire, nous savons bien que le Maire n'est pas l'autorité responsable en matière de collèges et de lycées. Néanmoins vous disposez de l'autorité, des droits et des devoirs que vous confèrent les suffrages de nos concitoyens. A ce titre vous pouvez intervenir et vous êtes certainement intervenu auprès de l'inspecteur d'académie, dont on murmurait le 2 juillet dernier qu'il avait laissé entendre qu'il ne cèderait pas comme son prédécesseur aux pressions des parents vincennois et qu'il ne créerait pas une division supplémentaire à Berlioz, alors qu'il en supprimait un peu partout aux alentours.

Ma question sera, comme l'année dernière, double et elle sera presque identique à celle de l'an dernier en espérant que cela ne deviendra pas un rituel répétitif d'année en année.

- *Tout d'abord, pouvez-vous nous préciser avec certitude combien d'élèves ont été concernés, combien n'ont pas obtenu le lycée Berlioz alors que c'était leur vœu N°1 et quelles ont été les solutions trouvées pour eux, dans la mesure où vous disposez de l'information naturellement ? D'autre part les critères de sélection ne sont pas vraiment évidents et dans l'hypothèse, vraisemblable, où la même situation risque de se reproduire l'an prochain, pourriez-vous demander aux autorités académiques d'organiser avec vous une réunion, en amont, pour informer clairement les parents, comme cela avait été fait pour la partition entre Saint-Exupéry et Françoise Giroud par exemple ? Et ceci pour que tous les jeunes vincennois soient traités avec la même équité, et n'aient pas le sentiment qu'on est traité différemment selon que l'on habite à l'ouest et à l'est de Vincennes.*

- *Deuxièmement, il est évident que la solution ne peut passer que par l'ouverture de divisions supplémentaires, soit dans le cadre du lycée Hector Berlioz dans un premier temps, soit dans le nouvel établissement que vous annoncez depuis plusieurs années sur l'emplacement de la cité industrielle, rue de la Jarry. Pourriez-vous nous faire l'état de l'avancement de ce projet, nous dire où en est la phase d'expropriation et si d'autres obstacles, d'ordre technique, se sont révélés comme le bruit en court actuellement ?*

Je vous remercie.

Réponse de Mme VOISIN, Adjointe au Maire chargée de la famille et de la vie scolaire à la question orale de M. MESLÉ, Conseiller municipal du groupe socialiste "Vivons Vincennes"

Monsieur le Conseiller municipal,

Vous soulignez, à juste titre, que les difficultés d'affectation des collégiens entrant en classe de seconde au lycée Hector-Berlioz, deviennent récurrentes. C'est un fait que non seulement nous déplorons mais pour lequel nous tentons de rechercher des solutions concrètes, à la fois dans le court et dans le moyen terme.

Dans le court terme, dès que les problèmes d'affectation nous sont connus, nous mettons tout en œuvre pour que le premier vœu des collégiens et de leurs parents soit respecté par l'Éducation nationale. Pour répondre précisément à votre question, nous avons appris fin juin 2008 que 35 enfants n'avaient pu obtenir d'affectation au Lycée Hector-Berlioz, étant entendu qu'aucun critère de « sélection » n'a été avancé par l'inspection académique. Après plusieurs interventions personnelles de Monsieur le Maire au cours du mois de juillet, et de moi-même, près d'une trentaine d'enfants ont été acceptés. Au cours du mois d'août, les mêmes démarches actives ont été effectuées afin de régler le problème des enfants restés sans affectation, ou affectés ailleurs qu'au lycée Berlioz. Ce n'est toutefois que lors de la commission dite « d'ajustement » le 29 août dernier – à la veille de la rentrée ! - que les cinq jeunes vincennois ont définitivement obtenu leur affectation pour le Lycée Berlioz. Il est à noter qu'une famille a choisi, volontairement, d'inscrire son enfant au lycée Pablo-Picasso. Monsieur le Maire a fait savoir à l'Inspecteur d'Académie que ce traitement, « à la dernière minute » des collégiens vincennois n'était pas admissible et, à notre demande expresse, une réunion sur la rentrée 2009 sera organisée avec l'inspection académique à l'automne.

Une gestion, même anticipée, des affectations des collégiens entrant en classe de seconde ne résoudra pas le problème sur le fond : il manque un troisième lycée à Vincennes. Voilà pourquoi, la Municipalité s'emploie à mener à bien ce projet en lien avec le Conseil régional d'Ile-de-France et le Recteur de l'académie de Créteil.

C'est ainsi qu'à l'initiative de Laurent LAFON, la Région Ile-de-France a inscrit dans son plan pluriannuel d'investissement la construction d'un nouveau lycée à Vincennes. En effet, Fontenay-sous-Bois, où devait être initialement implanté le lycée, n'a pas souhaité, malgré de multiples relances, mettre un terrain à disposition de la Région.

Ce lycée, d'une capacité de 600 à 800 élèves, se situera 106-108 rue de la Jarry, sur les terrains connus sous le nom de « Cité industrielle » détenus par des propriétaires privés. La Ville a engagé, après des discussions amiables infructueuses, une procédure d'expropriation afin d'acquérir ce terrain et de le remettre ensuite à la Région Ile-de-France. La procédure est en cours : l'enquête publique a eu lieu du 20 avril au 11 mai 2007, l'arrêté préfectoral de déclaration d'utilité publique a été pris le 3 juillet 2007, l'enquête parcellaire s'est déroulée du 17 septembre au 1^{er} octobre 2007 et l'arrêté de cessibilité a été pris le 27 mars 2008. Plusieurs recours sont pendants, et nous sommes aujourd'hui dans l'attente de l'ordonnance de transfert de propriété à la Ville qui devrait intervenir fin 2008 ou au début 2009.

Aucun obstacle d'ordre technique n'est connu de nos services et la Municipalité, fortement impliqué dans ce projet, met tout en œuvre pour que le futur lycée puisse être réalisé dans les meilleurs délais. Il s'agit pour la Ville d'un investissement particulièrement important, qui manifeste sans ambiguïté la priorité qu'elle accorde à la jeunesse et à l'éducation.



Question du groupe des élu-e-s Vert-e-s de Vincennes pour le Conseil Municipal du 30 septembre 2008 portant sur les implantations d'antennes-relais de téléphonie mobile à Vincennes.

Monsieur le Maire,

La question des risques sanitaires liés aux antennes-relais de téléphonie mobile est loin d'être tranchée. Et en l'absence d'éléments probants, le principe de précaution nous semble devoir s'imposer. Cette approche n'est d'ailleurs plus l'apanage des Verts ni même d'un camp politique. L'actuelle secrétaire d'Etat à l'écologie, qui avait d'ailleurs il y a quelques années, en tant que députée, cosigné une proposition de loi pour encadrer ces implantations, vient encore récemment de recommander aux opérateurs de téléphonie de se regrouper pour limiter le nombre d'antennes.

Dans ce contexte, la mise en place de chartes entre collectivités locales et opérateurs est de plus en plus considérée comme une solution pertinente pour faire baisser le niveau d'émission des implantations d'antennes existantes. Puisque désormais Vincennes se veut en pointe sur les questions de développement

durable, pourquoi ne pas mettre en place ce type de charte, limitant les émissions d'ondes par les antennes-relais ?

En attendant, une cartographie détaillée des antennes implantées dans notre ville est-elle consultable par les Vincennois-es ?

Combien d'antennes de différentes catégories existe-t-il à Vincennes ? Peut-on en trouver sur des bâtiments municipaux, si oui où et combien et sous quel régime assurantiel ?

Par ailleurs il est généralement admis qu'il faut éviter la présence d'antennes à proximité d'établissements sensibles comme les écoles, crèches ou hôpitaux. La ville de Vincennes a-t-elle une politique en la matière ? Quels moyens se donne-t-elle pour s'assurer de ces précautions minimales ?

Enfin, il semble exister à Vincennes des concentrations d'antennes importantes qui inquiètent à bon droit les riverains. C'est par exemple le cas dans la résidence située sur l'ancien site Kodak ou encore sur les bâtiments de la « cité industrielle ». Là encore, quelle est la position de la ville de Vincennes ? Pourquoi ne pas étudier avec les opérateurs les possibilités de déplacer ou de réduire le nombre de certaines implantations d'antennes et d'en réduire également le niveau d'émission ?

Réponse de Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire à la question orale du groupe des Élus Verts de Vincennes

Cher collègue,

La position de la municipalité en matière d'installation d'antennes relais sur la commune a déjà été exprimée à plusieurs reprises en réponse à des questions de votre groupe et n'a pas varié.

Je rappellerai tout d'abord que les nombreuses études scientifiques réalisées par des groupes d'experts indépendants à travers le monde sur l'impact des ondes électromagnétiques de toute nature sur les êtres vivants n'ont pas conclu à une menace sur la santé. En l'état actuel des connaissances scientifiques, l'Organisation Mondiale de la Santé et le Ministère de la Santé précisent qu'il n'existe pas aujourd'hui d'impact négatif de l'exposition aux ondes électromagnétiques émises par les antennes-relais sur la santé humaine. Des recherches scientifiques sont néanmoins menées à travers le monde pour parfaire les connaissances sur le sujet des radiofréquences et confirmer ou non l'innocuité des antennes-relais.

Pour répondre aux attentes de la population sur cette question, le Préfet du Val-de-Marne a mis en place depuis l'année 2002 une Instance de Concertation Départementale. L'objectif de cette structure est d'examiner les projets d'équipement au regard de la sensibilité des sites envisagée en termes de prévention sanitaire et d'insertion paysagère. Sous l'égide du Préfet, cette instance réunit des représentants des services déconcentrés de l'Etat dont la DDASS, des collectivités locales, des services régionaux de l'Agence Nationale de Fréquences (ANFR) et des opérateurs de télécommunications concernés. Les représentants des associations ou organismes intéressés (riverains, parents d'élèves, etc) peuvent y être conviés.

Au cours de l'année 2004, l'instance de concertation a élaboré une Charte des antennes-relais de téléphonie mobile dans le département du Val-de-Marne. Celle-ci préconise :

- une bonne intégration paysagère des antennes adaptée à la qualité architecturale et esthétique de l'emplacement choisi ;
- pour les implantations proches des établissements sensibles (écoles, crèches, établissements sensibles, etc) : la constitution d'un dossier spécifique soumis à la DDASS et à l'Agence des fréquences comportant notamment l'estimation du niveau de champ induit par l'installation au sein des établissements à risques ;
- la prise de mesures électromagnétiques en cas de besoin et aux frais des opérateurs par des bureaux d'études indépendants et accrédités.

Il nous apparaît donc plus judicieux aujourd'hui de suivre les recommandations de cette charte avec les autres communes du Val-de-Marne plutôt que d'élaborer une charte différente et spécifique à la ville de Vincennes.

Nous vous rappelons toutefois qu'une charte est dépourvue de toute portée juridique et le juge administratif vient de suspendre la décision de refus de la ville d'installer une antenne rue de Fontenay pourtant située à proximité de la crèche de la République.

La cartographie détaillée des antennes implantées sur le territoire de la commune est accessible sur le site Internet de l'Agence Nationale des Fréquences (www.anfr.fr). A ce jour, 14 stations relais y sont répertoriées mais aucune n'est installée sur un bâtiment communal.

S'agissant des antennes implantées sur les immeubles privés du quartier des Vignerons, les dernières mesures datent du 12 juin 2007 et indiquent que toutes les valeurs limites de références sont respectées avec un champ électrique global 3 à 5 fois plus petit que la valeur limite la plus faible. Pour les bâtiments de la Cité industrielle, les dernières mesures datent de l'année 2005 et présentent également des niveaux d'exposition plus de 11 fois inférieurs aux limites. Il n'y a donc pas lieu de déplacer ces antennes.

Bien entendu la question des implantations des antennes-relais reste sous notre vigilance et nous continuerons à veiller à ce que le déploiement des réseaux de téléphonie mobile se fasse en toute transparence et en tenant compte des préoccupations sanitaires et environnementales de la population.



Question du groupe des élu-e-s Vert-e-s de Vincennes pour le Conseil Municipal du 30 septembre 2008 portant sur un système de vélos en libre service à Vincennes.

Monsieur le Maire,

Le conseil d'Etat a finalement autorisé, cet été, la ville de Paris à étendre en proche banlieue, le système Velib. C'est évidemment pour nous, élu-e-s vert-e-s, une bonne nouvelle.

La ville de Vincennes faisait partie des communes concernées par cette extension et nous avons il y a quelques mois, dans cette enceinte, approuvé une convention engageant cette démarche avec la ville de Paris. Où en sommes-nous aujourd'hui ? Cette convention est-elle encore valable ou en faut-il une nouvelle ? Selon quelles modalités et quel calendrier le déploiement de stations Velib dans Vincennes est-il prévu ? Combien de stations et combien de vélos ?

Par ailleurs, le conseil général du Val-de-Marne semble vouloir créer son propre système de vélos en libre service. Or les habitant-e-s de Vincennes ne se déplacent pas forcément que vers

et depuis Paris. Ils pourraient trouver un intérêt à pouvoir utiliser également un système s'étendant à certaines communes proches de Vincennes. Dans ce contexte comptez-vous demander une compatibilité des systèmes Velib et val-de-marnais et peser en ce sens ? Ne pourrait-il pas y avoir une demande officielle de Vincennes à la fois au conseil général (en impliquant éventuellement les conseillers généraux vincennois) et à l'opérateur de Velib ?

Réponse de Mme SÉGURET, Adjointe au Maire chargée du développement durable et de l'attractivité du territoire à la question orale du groupe des Élus Verts de Vincennes

La ville de Paris a mis en place sur son territoire en juillet 2007 un dispositif de prêt de vélos en libre-service appelé Vélib'. L'entreprise SOMUPI a été retenue pour prendre en charge cette installation dans le cadre plus global du marché d'exploitation du mobilier urbain à des fins publicitaires.

Au lendemain du lancement de cette prestation, le maire de Vincennes a demandé par courrier du 19 juillet au maire de Paris d'étudier la possibilité d'étendre le dispositif Vélib' sur le territoire de Vincennes afin d'en faire bénéficier les Vincennois.

Ce projet s'inscrit en effet pleinement dans les orientations de la Ville visant à promouvoir les circulations douces et fluidifier les échanges avec Paris. L'extension de l'implantation du réseau Vélib' répond ainsi aux besoins de la population en termes de déplacements et contribue à la diminution du trafic automobile.

L'extension du réseau Vélib' aux communes qui le souhaitent a fait l'objet d'un recours mais le Conseil d'Etat vient de valider cet été la procédure. En conséquence, la convention approuvée en décembre 2007 par le Conseil municipal reste valable et elle a donc été mise dans le circuit des signatures par les 2 villes.

Le dossier technique élaboré dans le 1^{er} semestre 2008 va maintenant être finalisé avant la fin de cette année pour une mise en service dans le courant du 1^{er} semestre 2009. Le territoire de la ville sera desservi par 10 stations dont 2 doubles comportant 25 vélos chacune, ce qui correspondra à la mise à disposition de 300 vélos en libre service.

Pour répondre aux souhaits des communes non concernées par le réseau Vélib', le Conseil général du Val-de-Marne a lancé une étude technique, économique et juridique en juillet pour la création d'un réseau sur l'ensemble du département. La Ville de Vincennes a participé à toutes les réunions sur ce projet départemental et en étudiera la pertinence dès qu'une proposition formelle sera disponible, étant entendu que le critère de sa comptabilité avec le réseau Vélib' est pour nous essentiel.

Enfin, pour être complet, nous vous informons que nous prenons également part aux discussions sur la création du réseau partagé de véhicules appelé Autolib' que souhaite mettre en place la ville de Paris en 2010.



Vœu du groupe socialiste des Verts et du Parti communiste

La gestion de la production et de la distribution d'eau potable en Île-de-France va connaître prochainement un nouveau tournant, 144 maires du Syndicat des eaux d'Île-de-France (SEDIF) devant se prononcer en décembre sur l'avenir du contrat avec le groupe Veolia.

C'est l'occasion pour la ville de Vincennes de souligner la cherté du prix de l'eau en Île-de-France : A 1,60 euro le m³, le mètre cube hors taxe, redevance et assainissement, l'eau du SEDIF est parmi les plus chères de France. A titre d'exemple, elle coûte 61 centimes de plus qu'à Paris. La récente étude réalisée par Que-Choisir souligne que l'économie réalisable s'élèverait à plusieurs dizaines de millions d'euros.

A l'heure où nos concitoyens sont durement touchés par les hausses cumulées de l'énergie, des matières premières et des denrées alimentaires, il importe que les pouvoirs publics prennent des mesures pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages, en particulier en ce qui concerne les produits de première nécessité dont l'eau est l'un des meilleurs exemples.

Considérant qu'une renégociation du contrat serait susceptible de réaliser une économie de près de 30% sur la facture d'eau des foyers, la ville de Vincennes enjoint les communes membres du SEDIF de choisir, au terme de la renégociation du contrat, une administration en régie et non plus la forme actuelle de contrat de délégation de service public.